

Ligue suisse du patrimoine national : rapport annuel pour 1974

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Heimatschutz = Patrimoine**

Band (Jahr): **70 (1975)**

Heft 3-fr

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ligue suisse du patrimoine national – Rapport annuel pour 1974

Effectifs

La Ligue du patrimoine national comptait en septembre 1973, dans l'ensemble de ses 22 sections, 17 431 membres; un an plus tard, ils étaient 18 552. Une diminution d'effectif, pour cause de déplacements, de décès ou de démissions, a été enregistrée par 8 sections. *Au total 223 pertes, en regard desquelles on compte 1345 nouveaux membres*, répartis dans 14 sections. Particulièrement réjouissantes sont les augmentations dans les sections de Zurich (+ 335), du Tessin (+ 392), de la Suisse centrale (+ 46), de Vaud (+ 170), de Genève (+ 86), de Berne (+ 159) et de Schaffhouse (+ 46). Le cap des 20 000, que notre président Ariste Rollier s'était fixé pour but, devrait être atteint au cours de l'Année européenne du patrimoine architectural 1975.

Par la livraison du prospectus de propagande suisse aux sections de Genève et du Valais, cette campagne a pu être aussi menée à chef. Diverses sections ont déjà commandé des réimpressions de leur prospectus. Il serait très indiqué que les lots de prospectus encore en stock, ici ou là, fussent utilisés au plus tard pour l'Année européenne, car durant les années à venir il n'y aura guère de meilleure occasion pour recruter de nouveaux membres.

Assemblée des délégués et assemblée générale

La 7^e assemblée des délégués de la Ligue du patrimoine national a eu lieu le 18 mai 1974, une fois encore dans cette ville si favorablement placée comme lieu de rencontre qu'est Olten (hôtel Schweizerhof). Une centaine de membres du comité central, de délégués, d'invités et de représentants de la presse ont participé aux débats. A part les points ordinaires de l'ordre du jour, les délégués ont voté entre autres une révision statutaire (art. 10g et art. 28), permettant désormais à la Ligue de faire vérifier ses comptes, à choix, soit par deux vérificateurs désignés par l'assemblée des délégués, soit par une fiduciaire.

Pour cette dernière on a choisi la ZEW (Zentralauskunftstelle für Wohlfahrtsunternehmen, Brandschenkestrasse 36, 8029 Zurich). Ce bureau vérifie aussi depuis quelques années les comptes de l'Ecu d'or. C'est le comité central qui a la compétence de choisir l'un ou l'autre des modes de vérification.

Une élection complémentaire a porté au comité central, comme membre individuel, M. Rolf Keller, architecte. Comme vérificateurs des comptes, M. Eugster (St-Gall) et M. Oetterli (Lucerne) ont été confirmés dans leurs fonctions pour une nouvelle période administrative.

Après un exposé informatif sur l'Année européenne du patrimoine architectural 1975, appelée à imposer des tâches supplémentaires à la Ligue et à ses sections, mais surtout au secrétariat

général de Zurich (il a été prévu que celui-ci assumerait le secrétariat du Comité national suisse institué par le Conseil fédéral), M. Rolf Keller a exposé, avec des projections lumineuses, le problème de la surexpansion de ces dernières années dans la construction, sous le titre «La construction destructrice de l'environnement». Par des exemples effrayants, de Suisse et de nombreux pays étrangers, il a montré que la Ligue du patrimoine doit s'attacher toujours davantage aux questions de planification (aménagement, trafic, etc.). Nous ne pouvons plus nous borner à intervenir uniquement dans des cas isolés. A cet exposé, comme au livre de Rolf Keller, on a objecté qu'ils ne montraient que des exemples négatifs; qu'ils n'apportaient pas de propositions constructives, ou du moins de solutions de rechange.

Les 12 et 13 octobre, notre section vaudoise a accueilli plus de 200 membres de tout le pays, à Lausanne, pour l'assemblée générale 1974. Le samedi après-midi, au cours d'une promenade en bateau, on a fait escale à St-Prex, la petite cité si bien entretenue et détentrice du prix H.-L. Wakker 1973. Lors du dîner de gala dans la magnifique salle des fêtes de l'hôtel Beurivage à Ouchy, le médecin engadinois Rudolf Campell, combattant de la première heure pour la protection du paysage engadinois et premier président de la section de l'Engadine, a été nommé membre d'honneur de la Ligue. Le groupe «Ceux de Lausanne» a charmé l'assistance par des chants populaires et des danses de la région. Et en prévision de l'Année européenne, le film anglais «Janus» a été présenté. Le dimanche, après l'église, les ligueurs purent voir de plus près le canton qui les accueillait; il y avait trois itinéraires à choix: du Léman au Jura, au cœur de la Côte, et les rives ouest du Léman. A la section vaudoise, nous disons ici un chaleureux merci pour sa remarquable organisation.

Comité central

Plusieurs sections se sont donné un nouveau président (les présidents de sections font partie d'office du comité central). Ont entré au comité: Me Claude Glasson, de Bulle (successeur du président démissionnaire de la section grüérienne, Henri Gremaud); M. P. Burckhardt, de Bâle, comme représentant de la section de Bâle-Ville (le nouveau président de section est M. R. Brönimann, successeur de M. R. Wirz); M. J. Bonnard, architecte (président ad interim de la section vaudoise, en remplacement de M. Marcel Mueller, démissionnaire); M. Georg Carlen, nouveau représentant de la commission fédérale des monuments historiques (en remplacement de M. J. Grünenfelder, nommé conservateur des monuments historiques du canton de Zoug).

Notre premier conseiller technique, M. Robert Steiner, de Winterthur, a été nommé délégué de la Ligue du patrimoine national au comité de l'Association suisse du plan d'aménagement national.

Au groupe de travail «Formation, recherche et information dans le domaine de la protection de la nature et du patrimoine», institué par l'Inspection fédérale des forêts, division de la protection de la nature et du patrimoine, le comité central a délégué M. F. Notter, du secrétariat général. M. Notter est l'auteur d'une étude sur le thème «Le paysage du point de vue du Heimatschutz».

Le comité central a nommé le conseiller technique en chef de la section bernoise, l'architecte H. Haltmeyer, de Berne, comme nouveau membre du collège d'architectes du «Heimatschutz» suisse.

Au cours de deux séances d'une journée et d'une séance d'une demi-journée, le comité central a traité les affaires auxquelles des chapitres spéciaux sont en partie consacrés dans le présent rapport. Une fois de plus, la pratique en vigueur pour l'octroi des subsides a donné lieu à de longues discussions. Le système actuel – groupement de toutes les demandes pour la séance de décembre – n'est pas pleinement satisfaisant. Certes, les membres du comité ont ainsi une vue d'ensemble des demandes, mais leur nombre est trop grand pour qu'elles puissent être discutées de façon objective et approfondie en une seule séance. D'autre part, ce système subit sans cesse des accrocs, parce que des demandes urgentes doivent être traitées avant la fin de l'année. Il n'est pas satisfaisant non plus que des projets de restauration soient déjà réalisés, ou déjà en cours, au moment où le subside est accordé. Ce système doit donc être revu. L'opinion, en outre, s'impose toujours davantage que l'octroi de subsides pour des édifices dont la restauration dépasse le million de francs (c'est surtout le cas des églises) n'a pas grand sens. La contribution que la caisse centrale, avec ses modestes moyens, peut accorder, n'a plus beaucoup de poids en de tels cas, même si elle concerne seulement la part non couverte (donc après déduction des subventions officielles).

La situation financière de notre Ligue donne aussi de gros soucis au comité. En 1973, nos comptes présentaient un déficit de 134000 fr. environ; en 1974, ce furent 164000 fr. Ces gros excédents de dépenses (budgétés) sont dus, pour une part, à l'installation des nouveaux bureaux au Schindlersteig 5, et d'autre part aux importantes dépenses, de caractère exceptionnel, que nous impose l'Année européenne du patrimoine architectural. Pour pouvoir poursuivre le travail ordinaire du Heimatschutz de façon efficace, de nouvelles ressources financières doivent être trouvées pour notre Ligue. Il faut chercher aussi, par des économies et des mesures de rationalisation dans l'administration, à libérer des fonds pour d'autres tâches. Afin de maîtriser tous ces problèmes, le comité central a décidé de créer plusieurs groupes de travail. La réorganisation de notre activité en général et du secrétariat en particulier est sous l'égide de notre vice-présidente, Mme Rose-Claire Schulé, à Crans. Le comité central a décidé la constitution des groupes suivants:

a) «Commission politique»: élaboration de directives nouvelles, adaptées à la situation d'aujourd'hui, pour la «politique extérieure et interne» de notre Ligue. Etablissement de priorités à brève, moyenne et longue échéance, et de programmes de travail. Renforcement des pouvoirs du bureau du comité central et intensification de ses interventions. Contribution accrue des membres du comité central au travail des commissions et des groupes. Réexamen de la politique des subsides. Réorganisation du secrétariat général.

b) Commission financière: élaboration de budgets détaillés à longue échéance, pour les comptes ordinaires et extraordinaires. Plus de transparence dans les questions financières; délimitation des compétences financières; mesures d'économie; politique des subsides; recherche de nouvelles ressources.

c) Commission de l'Ecu d'or: amélioration des résultats, collaboration accrue des sections du «Heimatschutz» et du «Naturschutz» pour la propagande, le recrutement des collaborateurs et la vente; réexamen de principe de l'Ecu d'or en tant que ressource financière et moyen de propagande (postulat à moyen et long terme).

d) Commission de la revue: rédaction, mesures de rationalisation.

Vente de l'Ecu d'or

La vente de l'Ecu d'or 1974 a été organisée comme d'habitude par le secrétariat de l'Ecu d'or, qui est intégré dans le secrétariat général du «Heimatschutz» suisse. Son chef a bénéficié d'un grand appui de la part de Mlle Christine Blum, qui a assumé avec beaucoup d'indépendance et de compétence toutes les tâches d'organisation et d'administration nécessaires. Les comptes ont été tenus comme toujours par l'expert M. H. Urech, chef comptable du «Heimatwerk». Se sont occupés de la propagande MM. F. Notter et J. Ludwig pour la Suisse alémanique, et MM. C. Bodinier et C. Valsangiacomo pour la Suisse romande et le Tessin.

Le recul du produit de la vente en 1973, causé par de mauvais résultats dans certains cantons et par un accroissement des frais (chocolat, administration) a pu heureusement être rattrapé. Le résultat brut, qui était de 1548000 fr. en 1973, est monté à 1648000 fr. en 1974. Les frais, qui étaient de 417000 fr. en 1973, sont montés à 456000 fr. en 1974 (écus de chocolat plus nombreux et plus chers et nouvelle augmentation des frais administratifs). Le produit net de 1974 est le plus élevé qui ait jamais été obtenu, soit 1 192000 fr. (1 131 000 l'année précédente). Ce produit net a été réparti comme suit: 465000 fr. à la Ligue suisse pour la protection de la nature et autant à la Ligue du patrimoine national (dont la moitié, soit 232500 fr., à ses sections, au prorata de leur chiffre de vente); 175000 fr. ont été versés au fonds des tâches communes des deux ligues (dont 150000 fr. pour l'objet principal de la vente, soit l'agrandissement de la réserve d'Aletsch et la création d'un Centre de protection de la nature au-dessus de Riederalp); la Fédération nationale des costumes suisses a reçu 20000 fr. pour son active participation à la vente. Le reste, soit environ 67000 fr., est allé au fonds d'exploitation des deux Ligues. En dépit de ce réjouissant résultat, il faut souligner que la difficulté de recruter des jeunes vendeurs, et plus encore des collaborateurs de districts et de communes, devient toujours plus grave. Sans la collaboration accrue des sections des deux Ligues, le dernier résultat ne pourra pas être égalé. Aussi des conférences cantonales réunissant des représentants des présidents de ces sections et des chefs de vente régionaux seront-elles organisées au printemps et au début de l'été 1975.

Don de l'économie

Bouclés à fin mai, les comptes du «Don de l'économie 1973/74» en faveur du site de Splügen GR se soldaient par un produit net de 120643 fr. 30 (contre 159000 fr. pour la réserve du Vanil Noir). Ce dernier objet avait suscité 1540 dons (après l'envoi de quelque 10000 brochures de propagande avec lettre d'accompagnement et bulletin de versement); il n'y a eu que 1160 dons pour Splügen. Grâce à des efforts personnels accrus, notamment de la part du secrétariat de la Ligue pour la protection de la nature, le résultat de la campagne 1974/75, en faveur du Centre de la forêt d'Aletsch, a pu être beaucoup meilleur. Même si à fin mai 1975 il n'y avait encore que 909 versements au compte de chèques postaux «Don de l'économie», le résultat moyen est cependant plus élevé que les années précédentes, de sorte qu'avec des frais de 18000 fr. environ, on peut compter sur un produit net de 146000 fr. Mais cette sensible amélioration ne doit pas nous retenir de réexaminer le système et l'organisation du si indispensable «Don de l'économie». A tous les donateurs, qui malgré les difficultés économiques qu'apporte, et qu'apportera sans doute plus encore, la récession générale, ont fourni

leur contribution, nous disons ici un très chaleureux merci. Nous espérons pouvoir compter aussi à l'avenir sur la bonne volonté et sur le soutien, si important pour nous, des milieux industriels, du commerce et des arts et métiers, de la banque et des assurances.

Comptes

Les comptes détaillés de 1974, ainsi que le budget 1975, peuvent être demandés à notre secrétariat par tous ceux que cela intéresse. Nous résumons ci-après les données les plus importantes. Une liste des subsides accordés figure sous le titre «Subsides de la Ligue du patrimoine national».

Total des recettes: 816574 fr. 20. Total des dépenses: 987317 fr. 05. Le déficit budgété (150000 fr.) a été dépassé et atteint 164016 fr. Dans ce dépassement est comprise une perte de valeur sur titres de 49694 fr., qui n'avait pas été budgétée. Les autres déficits, provenant surtout de nos efforts accrus à l'occasion de l'Année européenne du patrimoine architectural 1975, sont souvent restés en dessous de ce qui avait budgété. En fait de legs, nous n'avons enregistré pour 1974 que des recettes de 47460 fr. (contre 136987 fr. 50 l'année précédente).

Pour l'activité propre de la Ligue (part des sections au produit de l'Ecu d'or, Bureaux techniques), 278 166 fr. 25 ont été dépensés (1973: 294903 fr. 40). Les subsides pour des restaurations se sont élevés à 280326 fr. 30 (année précédente: 323000 fr.). Le prix H.-L. Wakker représente une dépense de 16443 fr. 75 (le prix lui-même est de 10000 fr.). Pour l'information du public (revue, propagande, photos, etc.), on a dépensé 161371 fr. 65 (année précédente: 114035 fr. 65). Les frais d'administration se sont élevés à 186456 fr. 30, contre 217695 fr. 80 en 1973. Cette diminution vient de ce que la Confédération nous a versé, pour avoir assumé le secrétariat du Comité national suisse de l'Année européenne, et en plus de sa subvention annuelle de 100000 fr. dont nous la remercions ici, une contribution spéciale (pour le personnel et l'équipement supplémentaires). Dans les frais d'administration de 1974 figure d'ailleurs une dépense unique pour l'installation de nos nouveaux bureaux, soit 26291 fr. 95. Au poste de nos subsides à des organisations analogues (telles que la Fondation pour la protection du paysage, la Ligue des patois alémaniques, les Patoisants romands, Europa Nostra, Théâtre populaire, etc.), figure une dépense de 14175 fr.

Au vu des chiffres ci-dessus, nous devons insister en fois de plus sur l'importance que revêtent pour notre Ligue les dons et legs, car une augmentation de nos ressources est nécessaire pour pouvoir faire face aux tâches qui nous incombent dans tout le pays. Sans ces ressources supplémentaires, pour lesquelles nous devons exprimer ici une très vive reconnaissance, notre Ligue ne pourrait pas maintenir le volume de ses activités.

Subsides de la Ligue du patrimoine national

Avec la somme de 232500 francs, le comité central a pu allouer des subsides sans doute modestes, mais nécessaires et bienvenus, aux objets suivants: aménagement et restauration de l'ancien moulin de Ftan GR; restaurant Frohsinn, Uttwil TG; colline de Gruyères FR (protection du paysage); protection du site d'Adlenbach/Luchsingen GL; dégagement de la place du cortège de Näfels GL; maison Zwicky, Mollis GL; maison Schiesser, Linthal GL; chapelle d'Enney FR; chapelle de Fang, Chandolin VS; restauration et conservation des ex-voto de Longeborgne, Bramois VS; maison du Prieur, Romainmôtier VD; pont de Covet, Chêne VD; bâtiment des Tournelles, Orbe VD; maison à St-Ursanne BE; église de Guggisberg BE; église à

Anet BE; pavage de rue à Gléresse BE; maison No 19 à Wiedlisbach BE; maisons jumelles à Wiedlisbach BE; église St-Sébastien à Brülisau AI; maison Vetterli, Rheinklingen TG; maison Fehr, Rheinklingen TG; chapelle Ste-Catherine, Haltikon SZ; Klimsenhorn-Kapelle, Hergiswil NW; maison à Lavertezzo TI; maison d'école à Indemini TI (garantie d'achat); pavage du Sagrato à Ligornetto TI; Torba in Mogno/Fusio TI; rénovation de toits de chaume à Centocampi TI; pont de Ri à Intragna TI; musée du val Onsernone à Loco TI; édifice à Bosco-Gurin TI; maison Kirchen à Tschlin GR; maison No 42 à Ardez GR; hôtel du Cerf à Müstair GR; mise sous terre du réseau local de Tarasp GR; alentours de la chapelle de San Lucio TI; cure d'Igels GR; maison Junker à Muldain GR; restauration du «Freienhof» à Laupen BE; protection du site de Tschierschen GR.

Les comptes détaillés de la vente de l'Ecu d'or 1974 peuvent également être obtenus auprès du secrétariat général de la Ligue suisse du patrimoine national.

Bureaux techniques

Les rapports très complets de nos Bureaux techniques de la Suisse alémanique (architectes Robert Steiner, Winterthour, et Beate Schnitter, Zurich) et de la Suisse romande (architecte H.-R. von der Mühl, Lausanne) seront volontiers communiqués par notre secrétariat à ceux que cela intéresse. Le Bureau technique pour le Tessin est dirigé par l'architecte Niky Piazzoli. Les dépenses pour ces Bureaux s'élèvent à 61166 fr. 25 (Suisse allemande: 44941 fr. 25; Suisse romande: 13225 fr.; Tessin: 3000 fr.).

M. Steiner écrit dans l'introduction de son rapport:

«L'année écoulée a connu deux événements lumineux pour l'auteur de ce rapport; que le Conseil fédéral et ses experts en soient vivement remerciés: il s'agit des décisions concernant la N 13 dans le Domleschg et la route du Gothard à Andermatt. «Le monde ne nous a pas été donné seulement pour l'utiliser et le dominer, mais aussi pour que nous le cultivions. Ce que l'on cultive, on l'utilise aussi, mais on n'anéantit pas le champ que l'on cultive.» (Karl Schmid) Ce respect des choses, le Conseil fédéral en a fait preuve en accordant au trafic individuel une importance non-prioritaire.

»Le ralentissement de la croissance économique et la stagnation démographique ont enfin incité divers cantons à revoir leur conception en matière de routes. Quelques communes – comme Marthalen et Buonas – se sont décidées à réduire la surface des zones de construction fixées dans le cadre de l'arrêté fédéral urgent sur l'aménagement du territoire. D'autres communes ont réduit le taux d'utilisation dans les zones de construction, pour mieux tenir compte du caractère des quartiers. Mais d'autre part, en maints endroits les mesures de protection provisoires ont tout simplement été levées pour échapper au problème des indemnités. C'est ainsi que le super-lotissement «Riviera», longtemps et très vivement combattu, sera réalisé sur les rives de Gersau SZ. Nous nous trouvons dans une crise finale de la protection des sites, issue de la forte expansion des dernières années. La maîtriser sera le but des revisions légales à venir: une tâche qui, dans l'activité des Bureaux techniques, occupe une place importante.

»De beaucoup de cas isolés se dégage l'impression générale que le principe de l'intégration architecturale gagne en considération. On constate aussi un changement réjouissant dans le fait que les formes architecturales urbaines ne sont plus acceptées facilement dans les régions rurales, et que la vogue des maisons-tours paraît en déclin.

»Il y a d'ailleurs, du renoncement aux bâtisses surdimensionnées à l'assainissement et à l'entretien des logements anciens, un long chemin à parcourir. De plus, nos paysages sont enlaidis par de nouveaux produits de la technique, tels que silos, centrales nucléaires, centres d'achat, etc.»

Voici une statistique des interventions de nos deux Bureaux techniques de Suisse alémanique:

Au total, 119 cas ont été traités, dont 71 à la demande des autorités, 32 à la demande de sections de la Ligue, 7 de personnes privées, 5 du secrétariat général de la Ligue et 3 de bureaux de planification. Ces cas se répartissent comme suit: Appenzell 6, Argovie 2, Berne 2, Genève 2, Grisons 9, Lucerne 13, St-Gall 1, Schwytz 41, Soleure 3, Tessin 2, Unterwald 4, Zurich 14.

Les objets suivants ont été traités:

Problèmes de protections des sites: 14

Problèmes de protection du paysage lors de transformations d'immeubles ou de constructions nouvelles: 29

Problèmes de structure en cas de transformations d'immeubles ou de constructions nouvelles: 36

Restaurations: 24

Routes à grand trafic: 7

Planifications: 5

Procédures de consultation, lois sur les constructions: 7

Dans divers cas, des membres du collège d'architectes de la Ligue ont collaboré avec nos Bureaux techniques. Les directives sur la construction de maisons-tours, élaborées par nos Bureaux techniques en collaboration avec la Commission fédérale pour la protection de la nature et du patrimoine, ont été mises au point pour la publication à fin 1974, et doivent paraître dans le premier numéro de 1975 de notre revue.

Nos conseillers techniques ont pris part à la plupart des séances du comité central avec voix consultative, et ont fait rapport sur leurs multiples tâches.

En plus des Bureaux techniques de la Ligue, divers cantons disposent de tels services, plus ou moins développés. Un appui financier à ces services cantonaux, sollicité à diverses reprises, ne peut entrer en ligne de compte, vu la modestie de nos ressources. Mais l'activité de nos Bureaux techniques dans les cantons qui sont dépourvus de tels services doit être renforcée. La Ligue du patrimoine national remercie les sections qui, disposant de leurs propres services techniques, ne feront appel qu'avec retenue à nos Bureaux suisses; elles contribueront par là à aider les sections financièrement faibles.

Information du public

Une des tâches importantes de la Ligue du patrimoine national est d'informer le public, de sensibiliser la population et ses autorités, à tous les échelons, à une conception adaptée à notre époque, et tournée vers l'avenir, de la protection du patrimoine et des monuments. Une organisation privée, comme la nôtre, peut précisément informer avec plus de liberté et d'indépendance que ce n'est le cas pour un service officiel. Ses prises de position ne sont pas liées à des opinions ou à des contraintes de partis politiques; mais cette liberté lui fait un devoir d'autant plus grand de formuler ses opinions et ses prises de position concernant l'environnement façonné par les hommes, notre patrimoine historique, et les paysages qui l'entourent. Il est dans la nature des choses que le «Heimatschutz» doive mener, d'une part, une politique conservatrice, et, d'autre part, une politique plutôt progressiste (droit foncier, limitation de la propriété par des servitudes, etc.). Cela lui vaut de temps en temps le reproche

injustifié de combattre par «opportunisme» aux côtés de tel ou tel groupement politique. Or, cela ne doit en aucun cas être interprété comme une prise de position partisane: la Ligue du patrimoine national ne peut faire qu'une politique réaliste, déterminée par les buts formulés dans ses statuts.

Selon les circonstances, le «Heimatschutz» diffuse des communiqués ou des prises de position sur les problèmes d'actualité, ou fait connaître certaines décisions du comité central. Remercions ici très vivement les journaux de nous ouvrir leurs colonnes, la radio et la télévision de nous consacrer des temps d'antenne.

Revue

Le moyen d'information régulier qui est le plus important pour nous est la revue, qui paraît quatre fois par an en allemand et en français. Pour la Suisse italienne, il existe aussi une revue richement illustrée, «Il Nostro Paese», qui paraît huit fois par an. M. Eric Schwabe a fonctionné durant l'année écoulée comme rédacteur en chef, et MM. J. Ganz et F. Notter comme corédacteurs.

Le No 1 a été principalement consacré aux logements dans les bâtiments anciens et montrait, à l'aide de divers exemples, comment des maisons d'habitation, des ateliers ou des fermes abandonnés peuvent recevoir une nouvelle et intéressante affectation. Grâce à de telles mesures, on ne crée pas seulement des logements dans les quartiers anciens et les centres historiques, on préserve du même coup une précieuse substance architecturale.

Le No 2, contenant une introduction de l'ancien conseiller fédéral von Moos et une conclusion du conseiller fédéral H. Hürliemann, a été entièrement consacré à l'Année européenne du patrimoine architectural 1975. Il contenait des idées, propositions et suggestions en vue de la collaboration de nos sections et membres pour «notre» Année européenne. Le professeur Alfred-A. Schmid, président de la commission fédérale des monuments historiques, s'y exprimait sur ce qu'en attendent les conservateurs, et le président A. Rollier insistait sur l'importance primordiale de la protection des sites urbains et villageois, un des points essentiels de la campagne européenne en faveur de la conservation et de la réanimation de notre patrimoine architectural.

Le No 3 traitait surtout de problèmes juridiques (législation sur les constructions, droit fiscal, protection des eaux) relatifs à la protection du patrimoine. Une grande partie du fascicule était consacrée à la présentation du principal objectif de l'Ecu d'or 1974: l'agrandissement de la réserve naturelle d'Aletsch et la création d'un centre de protection de la nature au-dessus de Riederalp. Enfin, le rapport annuel pour l'année 1973 formait la troisième partie principale.

Le No 4 donnait des renseignements sur diverses manifestations organisées à l'occasion de l'Année européenne. Le problème des revêtements modernes de façades sur des édifices historiques, et les ensembles architecturaux du XIXe siècle à Genève, étaient les autres chapitres importants de ce fascicule. Comme les années précédentes, la Ligue des patois alémaniques a disposé de quelques colonnes dans l'édition allemande, où elle publie des articles et de la bibliographie sur les problèmes de dialectes et la littérature patoisante.

Prix Henri-Louis Wakker

Le prix H.-L. Wakker s'est révélé un excellent moyen d'information et de propagande. Dans l'année qui précédait l'Année

européenne du patrimoine architectural, il revêtait une importance toute particulière.

La «distinction de la Ligue du patrimoine national pour une protection exemplaire des sites» a été attribuée le 15 juin 1974 à la petite ville bernoise de Wiedlisbach (district de Bipper). Le comité central, après avoir siégé à Soleure, a pu participer à la cérémonie. L'écho obtenu dans la presse, à la radio et à la télévision, pour l'attribution de ce prix, n'a nullement nui à la propagande pour l'Ecu d'or. Des centaines de coupures de presse, pour la plupart illustrées, sont arrivées sur la table de notre secrétariat. Aujourd'hui, après la troisième attribution de ce prix de 10000 fr. que nous vaut un legs important du commerçant genevois H.-L. Wakker, on peut répéter que le comité central a eu à l'époque la main heureuse, quand il a décidé d'utiliser de cette façon ce legs d'un quart de million.

L'Année européenne du patrimoine architectural 1975

Avant même que ne commençât cette Année européenne, notre Ligue a déjà «travaillé» l'opinion publique. Le fascicule No 2 de notre revue a fait l'objet d'un tirage à part, envoyé sous enveloppe spéciale à toutes les communes de Suisse et à tous les services cantonaux qui sont confrontés d'une façon ou d'une autre avec les problèmes de la protection des monuments; à tous les comités cantonaux pour l'Année européenne; à tous les journaux suisses, ainsi qu'à tous les membres de la Société suisse d'histoire de l'art. L'exposition itinérante du Comité national suisse, présentée d'abord au Comptoir de Lausanne, puis à l'OLMA de St-Gall, a été conçue et montée par notre secrétariat. Elle sera présentée jusqu'au début de l'année 1976, sous la direction de MM. J. Ludwig et A. Welti. La firme Toyota nous a très aimablement prêté, pour chacun des transports nécessaires, une camionnette. En collaboration avec la Société suisse d'histoire de l'art, le «Heimatschutz» suisse a réalisé un concours pour lequel les offices de tourisme et diverses agences de voyages ont offert comme prix des week-ends pour deux personnes en divers lieux historiques de la Suisse et villes d'Europe. Ce concours est en relation avec les expositions et autres manifestations, et sert du même coup à informer le public sur l'Année européenne, sur les Ligues du patrimoine national et de la nature, et contribue au recrutement de membres. Enfin, avec le concours de Kodak S.A. à Lausanne, le «Heimatschutz» suisse organise un concours de photographies pour les apprentis photographes, sous le titre «Le site urbain ou villageois: ensemble architectural – espace vital».

En assumant le secrétariat du Comité national suisse institué par le Conseil fédéral pour l'organisation de l'Année européenne du patrimoine architectural 1975 dans notre pays, le *secrétariat général de la Ligue du patrimoine national* est durablement surchargé. Certes, il y a plus de personnel et des bureaux plus vastes, mais la charge supplémentaire dépasse toutes les prévisions. Et le fait que nous avons dû surmonter ou prévoir divers changements de personnel a augmenté encore les difficultés.

Bien entendu, notre Ligue a le devoir, même l'obligation, de profiter de cette Année européenne. Durant le dernier trimestre de 1974, qui n'entre pas dans la statistique des membres (bouclée au 30 septembre), on a enregistré un accroissement d'effectif évident et dépassant la moyenne, qui aura un caractère durable. Mais, en dépit de cet aspect positif, il faut relever que diverses activités de notre Ligue ont pâti de cette surcharge, et en pâtiront encore durant l'année à venir.

Divers

A part l'exécution de diverses tâches dont il a déjà été question dans de précédents rapports et qui s'étendront au-delà de l'année 1974 (tracé de la N 13 dans le Domleschg, N 2 près de Faido, lac de Sempach, aménagement du moulin de Ftan, procédure de consultation pour de nouvelles lois, requêtes auprès des autorités, oppositions et recours, contrats de servitude dans le Fextal et dans la région des lacs de la Basse-Engadine, etc.), le secrétariat général s'est occupé quotidiennement de nombreuses demandes écrites et téléphoniques; on lui demande des services et des renseignements dans les domaines les plus variés: un jeune couple cherche un château historique au bord de l'eau pour son mariage; un Japonais voudrait les plans d'un vrai chalet suisse; un Américain demande la recette du «véritable» Emmental; un philatéliste voudrait tout savoir sur les timbres suisses où figurent des monuments historiques; des promeneurs du dimanche voudraient des itinéraires pour balader leur famille dans des sites historiques, plus l'adresse des auberges où l'on déguste des spécialités locales...

Des représentants de communes et de paroisses, désirant des conseils, se sont présentés, parfois sans s'être annoncés, pour se renseigner sur les possibilités de subventionnement et pour s'entendre dire tout ce qui concerne une demande de subside, et la porte à laquelle il faut frapper.

Nous avons maintenu une étroite collaboration avec de nombreuses associations et organisations analogues, comme la Ligue suisse pour la protection de la nature, la Fondation pour la protection du paysage, le Club alpin suisse, l'Association suisse pour le plan d'aménagement national, la Commission fédérale des monuments historiques et celle de la protection de la nature et du paysage, les conservateurs cantonaux, pour ne citer que les principaux. Dans beaucoup de cas nos requêtes, avis, recours et postulats ont été élaborés, rédigés et envoyés en commun.

Pour cette harmonieuse collaboration, et toute la confiance dont elle témoigne, nous aimerions exprimer ici à tous nos partenaires l'expression de notre gratitude. Cette entente montre une fois de plus que la Ligue du patrimoine national, en tant qu'organisation pour la protection et l'aménagement d'un environnement où il fasse bon vivre, trouve dans l'opinion publique la considération qu'elle mérite.

Le «slogan» de l'Année européenne du patrimoine architectural, «Un avenir pour notre passé», peut aussi inspirer notre Ligue!

A. Eberle

Photos: Bibliothèque nationale suisse, Berne: p. 19 en haut; J. Brunschweiler, Tobel TG: p. 9 en haut; U. Büttler, Lucerne: p. 7, 9 en bas; Comet-Foto, Zurich: p. 17 en bas; Heimatschutz bernois: p. 16; J. Ludwig, Uster: p. 3, 4, 5, 10, 12; F. Notter, Wohlen AG: p. 2; Office national suisse du tourisme, Zurich: p. 17 en haut, 19 en bas.